



Prise en charge du coût de la CB

Par **Fred900**, le 12/11/2018 à 20:15

Bonjour,

Lors du changement de domiciliation du siège social. On nous a demandé d'ouvrir Un compte courant pour la gestion de nos dépenses professionnelles.

Jusqu'à présent, le coût de ma cotisation annuelle de la carte bleue était pris en charge et pas cette année.

Le coût de la cotisation annuelle de la carte bleue fait il parti des frais que l'emp Doit prendre en charge ?

Merci par avance pour votre retour,

Par **Visiteur**, le 12/11/2018 à 20:27

Bonjour

Si ce compte est ouvert à la demande de l'employeur, cela semblerait normal.

Par **morobar**, le 13/11/2018 à 09:36

Bonjour,

Non cela serait un avantage en nature.

L'ouverture d'un compte séparé pour la gestion (par l'entreprise) des frais professionnels n'implique pas la confection d'une carte bancaire.

Mais à mon avis, car j'ai connu ce genre de situation, on s'achemine vers des controverses, le jour où l'entreprise exigera des relevés de compte pour pointer par rapprochement ses

propres comptes.